

DELIBERATION 2019-85

LE SEPT NOVEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. MASSON M. - Mme LOPEZ M-F. - Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - Mme FABRY V. - M RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à Mme GURIAUD I. - M. TRINDADE J. procuration à Mme OMS M-L - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M PETIT E. - Mme VACQUIE S. - Mme SALOMON M-L - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P. -

Madame LOPEZ M-F a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Signature d'une convention annuelle pour les écoles de musique associées au conservatoire de Montpellier Méditerranée Métropole

Dans le cadre du Réseau de l'Enseignement Musical de Montpellier Méditerranée Métropole, une aide financière est apportée par la Métropole aux écoles de musique publiques ou intercommunales signataires de la Charte, conformément aux clés de répartition définies en annexe de la présente convention (document type pour toutes les écoles associées).

L'EMM de Saint-Jean de Védas fait partie du réseau des écoles associées au Conservatoire à Rayonnement Régional Montpellier 3M et participe activement à son dynamisme.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et les écoles associées. Elle fixe les engagements de chacune des parties et prend effet à compter de sa signature.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document correspondant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas





12/11/2019

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

Le conseil municipal a délibéré et a adopté à l'unanimité le projet de délibération ci-dessous :

